Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 21 Rajeb 1446
21 Janvier 2025

N° 8

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **125**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **126**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **128**
Homologation de résolutions **129**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **129**
Avis aux créanciers..... **131**
Convocations
Sociétés anonymes **132**
Sociétés communautaires..... **134**
Autres sociétés **134**
Divers
Avis au public..... **134**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'augmentation du capital

SODECOHA - SA

Siège social : rue Bechir Sfar Hamma

IU : 0588599G

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7/3/2024 enregistré à la recette des finances EL HAMMA, enregistrement n°24500717 quittance n°M022158 du 3/4/2024, il a été décidé d'augmenter le capital social de 57.860,000 dinars pour le porter de 93.460,000 dinars à 151.320,000 dinars et ce en numéraire. Cette augmentation a été effectuée comme suit :

- 28.955,000 dinars société EL BOUNIANE

- 28.905,000 dinars l'OFFICE DU COMMERCE DE LA TUNISIE

L'augmentation du capital se fait par la création de 11.572 nouvelles actions exclusivement partagées entre la société EL BOUNIANE (5.791 actions) et l'OFFICE DU COMMERCE DE LA TUNISIE (5.781 actions) conformément aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales.

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7/3/2024 a été déposé au Registre National des Entreprises le 31/5/2024 quittance n°2024P89182813, lieu où toute personne peut prendre connaissance.

2025X00072SANB2

Renouvellement de la nomination d'un administrateur délégué

SOCIETE BH RECOUVREMENT

(Filiale de la BH BANK)

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 DT

Siège social : 67, Rue Alain Savary, Immeuble B 2ème étage, Cité Jardin II, 1002 Tunis

Identifiant unique : 0788628 G

Matricule CNSS : 00144532-02

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 décembre 2024, enregistré à la recette des finances Elmahrajène le 8 Janvier 2025 sous le n°25700101, quittance n°M001373, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis en date du 10 Janvier 2025 sous le n°2025F15418268, il a été décidé :

Le renouvellement de la nomination de Monsieur Mohsen KEFI en qualité d'administrateur délégué pour une durée de trois (03) mois, en lui accordant les pouvoirs nécessaires conformément aux statuts, loi et règlementation en vigueur, et ce à compter du 1er Janvier 2025.

2025400122SANB2

SOCIETE TUNISO-ANDALOUSE DE CIMENT BLANC SOTACIB

Société anonyme

Capital social : 141.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Alyssa - Angle de la Rue Tanganyika et le Passage du Lac Neusiedl - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant unique : 0032819N

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 12/6/2024 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau REAS - Tunis le 3/1/2025 sous Qn°M0034 En°25800015).

- Les administrateurs décident de nommer Monsieur Tarek Elba en qualité de Vice-président en remplacement de Monsieur Julio Izquierdo Rodriguez pour une durée égale à son mandat d'administrateur.

- Suite à la démission de Monsieur Julio Izquierdo Rodriguez de son mandat d'administrateur, le conseil nomme la société PROMOTORA MEDITERRANEA-2 SA en qualité d'administrateur pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

- Un exemplaire du PV a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 15/1/2025 sous dossier n°20253013.

2025400123SANB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

UIB ASSURANCES

GROUPE SOCIETE GENERALE

Société anonyme

Au capital de 30.000.000 dinars tunisiens

Immatriculée au registre national des entreprises sous le n° : 1685183L

UIB Assurances, Société Anonyme, au capital de 30.000.000 Dinars, dont le siège social est sis à la Rue du Lac Toba, Les Berges du Lac - 1053 Tunis, immatriculée au Registre - National des Entreprises sous le n°1685183L, informe ses actionnaires et le public conformément au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 octobre 2024, enregistré à la Recette des Finances sous le numéro 24709456, et inscrit au Registre National des Entreprises en date du 12 décembre 2024, de la décision de nomination du cabinet FINOR, représenté par Monsieur Karim Derouiche en qualité de Commissaire aux Comptes et ce, pour la durée restante du mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Ainsi, le commissaire aux comptes exercera ses fonctions dans les conditions déterminées par la loi et les statuts et sa rémunération sera fixée selon la réglementation en vigueur.

2025400135SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

PRODUCT LIFE TUNISIE SARL

NON RESIDENTE TOTALEMENT EXPORTATRICE

Capital social : 5.000 DT

Siège social : Rue du Lac Windermere l'immeuble «Prestige» Bloc B, RDC bureaux n°B-0-1/C-0-1

Les Berges du Lac 1 - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1470193Y

En vertu du PV de l'AGE du 24/10/2024 enregistré le 13/11/2024 à

la Recette des Finances Le Lac - Tunis sous le n°24709982 quittance n°M110646 dont un exemplaire a été déposé auprès du RNE le 13/12/2024 sous le n°2024152985 il a eu lieu ce qui suit :

- Fixation de la durée du mandat du gérant pour la durée restante de celle pour laquelle la société a été constituée.

- Modification des statuts notamment, le préambule ainsi que les articles 6, 8 et 15 et ce, suite à la fusion entre la société «absorbante».

Product Life France et la société «absorbée» Axpharma SAS.

2025R00129SRLB2

Augmentation de capital

HUILERIE KESSEMTINI

SARL au capital de 1200 000 dinars

Siège social : Route Gremda Merkez Sahnoun Km 7 Sfax

Identifiant unique : 1463171Z

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2024 enregistré à la recette des finances d'enregistrement des actes de sociétés Sfax le 7 octobre 2024 sous le n°24506126, il appert que le capital de la société «HUILERIE KESSEMTINI» est porté de 150 000 dinars à 1200 000 dinars.

Une copie du procès-verbal a été déposée au Registre National des Entreprises Sfax le 17 octobre 2024 dossier n°2024134565.

2025X00071SRLB2

HERODOTE VOYAGES

SARL

Capital : 100.000.000 D

Siège social : 126 Rue Radhia Haddad (ex Rue de Yougoslavie) 1000 Tunis

Matricule fiscal : 0000727 k/A/M

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances avenue de la Gare le 9/12/2024 quittance n° Mo83886 enregistrement 24707452 déposé au RNE le 8/01/2025 sous le n°20251377; les associés de la société Herodote voyage ont accepté en qualité de nouvel associé Mr Habib Abderrahim dans le capital de la société à concurrence de mille cent parts sociales qui étaient détenues par l'associé Mr Mohamed Moncef Farza par conséquent l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

1/ Mr BORG ANDRE propriétaire de 1940 parts d'une valeur de 9700 D

2/ Mr BORG ERIC propriétaire de 5620 parts d'une valeur de 28100 D

3/ Mr BORG DIDIER propriétaire de 5620 parts de 28100 D

4/ Mme BENIZRI BORG propriétaire de 5620 parts de 28100 D

5/ Mr Habib ABDERRAHIM propriétaire de 1200 parts de 1200D

La modification des statuts a été enregistrée à la recette des finances ave de la Gare le 9/12/2024 quittance n°Mo83887 enregistrement 24707453.

2025400104SRLB2

2025400126SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé enregistré à la recette des finances le Bardo le 13/1/2025 reçu n°M004360 volume n°8200179. Mourad Ben Ahmed Ben Mheni Karri c.i.n 04754877 du 1/11/2021 sis au 27 rue Ahmad Amine Boumhel ben Arous vend à la société (reve fantastic) société à responsabilité limitée enregistré au R.N.E sous n°1831075B siège social rue sahel el aj. Immeuble 35, rez-de-chaussée sidi hsine 1095 tout le fonds de commerce avec tous les éléments matériels et moraux dans le local sis 2 rue Abderrahmen Mami le Bardo consacré à tout commerces.

Toutes oppositions seront entre les mains du gérant de la société Mourad Mannai dans le local de la société dans un délai de vingt jours après la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

m.fiscal de la société 365182/J

2025T00061FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente du fonds de commerce daté le 11/12/2024 enregistré par la recette des finances d'Ajim le 11/12/2024 n° de quittance M126150, n° d'enregistrement 24208325, Mme Nouriya Najjar sis à Ajim Djerba a vendu à Mr Radhwen Najjar la totalité du fonds de commerce concernant la vente des fruits secs sis à la rue la mosquée houmet essouk Djerba.

Les oppositions doivent être déposées au cabinet de Maître Wafa Glaa Avocate à la cour de cassation à son adresse sise à rue Abou Kacem Chebbi immeuble laghwen 1er étage Ajim Djerba, dans un délai de 20 jours après la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié le 9 janvier 2025.

2025R00130FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, signature légalisée devant et enregistré par la recette des finances Hay Erriath - Sousse le 27/11/2024 Reçu Mo74374 N° d'enregistrement 24203419, Adel ben Saleh ben Elkileni Erriehi titulaire de la CIN n°02978661 demeurant à IN Mthekir ; vend à Hayet bent Ezeddine Ben Boubaker Nasri titulaire de la CIN n°06159418 demeurant Enwemer Echarghia - Gafsa la totalité du fonds de commerce situé à l'avenue Echife Hay Erriath Sousse 4023, les oppositions seront effectuées au quartier général du fonds de commerce situé à l'avenue Echife Hay Erriath Sousse 4023 et ce dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 24/12/2024.

2025S00056FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat sous-seing privé daté du 30/5/2024 et enregistré à la recette des finances de Jemmel le 29/11/2024 n° de quittance 24202549,

MO94264 Mm Fatma al Taieb ben Hassen cin (04068700) a vendu à Mm Afef Mebarek cin (06885676) la totalité du fonds de commerce exploité à la vente des vêtements prêts sis à cité commerciale Gare de Jammel Monastir. Les oppositions doivent être déposées à l'adresse de la vente site maison de lumière dans les délais des 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T. Cet acte a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 10/01/2025.

2025S00058FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat sous-seing privé daté du 01/10/2024 et enregistré à la recette des finances de Jemmel le 29/11/2024 n° de quittance 24202548, reçu n°MO94263 Mme Ines ben Hassen cin (06788079) a vendu à Mme Afeff Mebarek cin (06885676) la totalité du fonds de commerce exploité à la vente des vêtements prêts sis à cité commerciale Gare de Jammel Monastir. Les oppositions doivent être déposées à l'adresse de la vente site maison de lumière dans les délais de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T. Cet acte a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 10/01/2025.

2025S00059FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié de donation établi par les deux notaires Guizani Mahfoudh et Gzara Samia en date du 02/01/2025 enregistré à la recette des finances de Jemmel le 7/01/2025 Quittance n°M001785 Mr Taoufik Selman, titulaire de la CIN n°04025427 demeurant à Zaouiet Kontech cède au profit de Mr Med Ali Selman demeurant à Zaouitech Kontech Titulaire de la CIN n°06799944 la totalité du fonds commerce sis à Zaouiet Kontech Rue Habib Bourguiba avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant en un CAFE, MF 1436521 Y. Les oppositions se font entre les mains de donataire au local du fonds de commerce concerné dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 16/01/2025.

2025S00060FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 6/01/2025, enregistré à la recette des finances Hay Erriad Sousse le 13/01/2025 sous n°25200082 quittance n°M003377, Mr. Ebrahim Moktar demeurant à la rue Echahid Omar Belgacem Eneyli Werdanin Monastir, a vendu à Mr. Echawech Abdelmajid demeurant à la rue Eben Roched Ksibet Sousse; la totalité du fonds de commerce sise à la rue Elmagreb Elarabi Ksibet Sousse, connu sous la nomination «Asmek Errayes» avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Ben Abdelkader Samiha, avocat à Rue Bechir Sfar - Immeuble El Abed 4ème étage Bureau 15 Sousse, dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «Le Quotidien» du 16/01/2025.

2025S00061FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé daté le 9/1/2025 et enregistré à la recette des finances sekit edayer Sfax le 10/1/2025 volume 25200089 folio M004274.

Monsieur Tarek Hakim a vendu le fonds de commerce d'un restaurant sis à la rue Habib Bourguiba markez Hatteb N°47 Sfax à monsieur Boubaccar Elisi.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié au journal «Essabah» du 17/1/2025.

2025X00067FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé avec signature légalisée le 16/12/2024 et enregistré à la recette des finances Chihia Sfax le 26/12/2024 sous le n°24201946 reçu M058062, Mr Hichem Ben Abdellatif Habib domicilié à la route de l'Afrane km6, titulaire de la C.I.N n°11076450 a vendu à Mr Ahmad ben Mohamed Trabelsi, titulaire de la CIN n° 08864675 domicilié à route Gremda km6.5 Sfax, la totalité du fonds de commerce sis à la route Teniour Merkez Ammar km7 destiné en tant que «vente des épices».

Les oppositions doivent être présentées à Mr Hichem Habib, au bureau de Maître Hela Hakmouni sis à la rue Habib Thameur immeuble Mohsen n°502 Sfax où une copie de l'acte a été déposée et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la présente publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Al Chourouk et Le Quotidien" le 5/01/2025.

2025X00073FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Mourouj le 26/6/2024, Q n°M097145 enregistrement n°24206622 Mr Habib Hamoudi, (CIN : 05796258) a vendu et cédé à madame Wafia Hamoudi (CIN : 13407784) la totalité du fonds de commerce qui n'est pas enregistré au Registre National des Entreprises exploité au local à la résidence Diar al Hana numéro 12 rue 20 Mars Mourouj 4, les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Samia ben Hamouda, Le Passage du Lac hotgaz, prolongement de l'avenue Lac Victoria Lac 1 Tunis 1053 dans les délais légaux 20 jours de la date de cet avis, sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié au quotidien du 15/01/2025.

2025400094FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 24/10/2024, enregistré à la recette des finances Borj Louzir, le 6/11/2024, (Quittance n°M086759, Enregistrement n°24204498), Madame Latifa Aouij titulaire de la CIN n°00133057 et de l'identifiant unique n°382776R, a vendu à

Madame Afef El Beji titulaire de la CIN n°08315192, la totalité du Fonds de Commerce destiné à l'activité de Pharmacie de catégorie B exploitée dans le local sis au n°15 Rue Mostfa Mohsen, Borj Louzir Ariana, d'une superficie construite d'environ 51m², avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Le prix de vente est consigné chez l'acheteur. Les oppositions sont reçues chez cette dernière à son adresse sise à Kantart Bizerte, kalaat Landlous, Ariana, dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT.

Un extrait de cette vente a été publié au journal «Essabah» dans son numéro du 17/01/2025.

2025400127FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi par Maître Anouar Jelliti. Avocat à Tunis, daté du 02 Janvier 2025, enregistré à la recette des finances Beb Swika Tunis le 02 Janvier 2025 sous le n°25300002 reçu M000067, la Société «SIWAR» SARL représentée par son gérant, adresse 69 rue Bollar - Tunis, Identification fiscale 1033175LM00 a loué au profit de la Société "JASMIN HOME TRADING" SARL en cours de constitution, adresse 164 Rue Mongi Slim - Tunis, identification fiscale 1899362Y, représentée par son gérant Sofien Oggar CIN 07473085 le fonds de commerce destiné à exercer l'activité de tout commerce exploité dans le local sis au 164 Rue Mongi Slim - Tunis.

Le bénéficiaire acquiert par conséquent la qualité de commerçant et assume par conséquent sa responsabilité en tant que tel sur le fonds à partir de la publication du présent avis.

2025T00063FCCC3

Location Fonds de commerce en Gérance Libre

Société TISSUS MAGIC SUARL

Identifiant Unique : 11870832H

Suivant contrat de location de fonds de commerce en date du 9/12/2024 enregistré à la recette des Finances Bab Souika le 9/12/2024 N° d'enregistrement : 24303982, N° de quittance : M08790 Monsieur Massoud Ben Mohamed Boukriba, CIN 03434871 délivrée le 5/3/2010 et Madame Habiba BT Ali JMAL épouse Massoud Boukriba, CIN 03518908 délivrée le 22/10/2010, a loué à la société TISSUS MAGIC représentée par son gérant Mehdi Ben Zaied, CIN 04682562 délivrée le 20/02/2001, l'ensemble du fonds de commerce sis au n°178 Souk EL GRANA Tunis pour la période d'une année commençant le 13/5/2024 et finissant le 12/5/2027.

La présente annonce a été insérée au journal le Quotidien du 8/01/2025.

2025R00066FCCC3

Location d'un fonds de commerce en gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Hammamet du 02/01/2025 quittance numéro M0007371, enregistrement numéro 25300017 Madame Amel Ayyari a loué le fonds de commerce en gérance libre (esthétique. massage et relaxation) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Rue Dagh Hom Schold Hammamet en Face Restaurant Bella Marina à Madame Asma Boukhrisse

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 16/1/2025.

2025R00118FCCC3

Location d'un fonds de commerce en gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Hammamet du 30/12/2024 quittance numéro M178028, enregistrement numéro 24307592 Madame Amel Ayyari a loué le fonds de commerce en gérance libre (esthétique, massage et relaxation) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au centre touristique BARBARA en face d'hôtel Omar Khayam Hammamet Nord à Madame Asma Boukhrisse.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 16/1/2025.

2025R00119FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous signé privé daté le 9/02/2023 et enregistré à la recette des finances de Béja le 13/02/2023 quittance n°M010003 N° d'enregistrement 23301075 et sera renouvelé à partir du 15/02/2025 enregistré à la recette des finances de Béja le 8/1/2025, reçu n°M002243, enregistrement n°25300246. Monsieur Ali Ben Bechir Whechtati agissant en tant que gérant des affaires de la famille du Feu Said Trabelsi et sa veuve Akri Rezgui à Mme Marwa Bent Hassine Amdouni la totalité du fonds de commerce exploité dans la boulangerie sise à rue Youssef Limam Béja.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de la locatrice dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée dans le journal Quotidien le 15/01/2025.

2025400136FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : l'Association Arabe pour La Défense des Personnes Handicapées

Sujet : Social, Culturel

Adresse : 16 rue Palestine, 1er étage - Tunis.

Les objectifs :

- Contribuer à apporter une assistance matérielle et morale au profit des personnes handicapées

- Réaliser des activités culturelles pour les handicapées

- Contribuer à diffuser la culture des droits des personnes handicapées

- Etablir des relations avec des associations similaires.

Membres fondateurs/gérant :

- Mr. Mohamed Riad Al-Zamali, Président de l'Association

- Mr. Atef Mengeli, Vice-président de l'Association

- Mme Samia Bint Hammadi, Secrétaire Générale de l'Association

- Mme Lamia Al-Shabi, Trésorière de l'Association

- Mr. Hamadi Mesbahi est Trésorier Adjoint.

2025T00062APSF1

Avis

Nom de l'association : Association Tunisienne de Recherche, Rénovation et de Développement Durable

Siège social : Institut Supérieur d'Informatique et de Gestion de Kairouan

Type : Association scientifique.

Objectifs :

1- Sensibiliser aux objectifs de Développement Durable et les soutenir.

2- Contribuer au soutien de la responsabilité sociétale et à la préservation de l'environnement.

3- Soutenir la recherche scientifique et l'innovation dans le domaine du développement durable, de l'économie verte et du développement participatif.

Fondateurs :

Hamdi Khalfaoui : Président

Asma Jlassi : Secrétaire Général

Mohamed Sahbi Nekhli : Trésorier

Anissa Louzir : Membre

Moufida Ben Saada : Membre

Olfa Harrabi : Membre

Samira Harrabi : Membre

Mohamed Dridi : Membre

Zouhair El Migri : Membre.

2025R00123APSF1

Constitution d'un syndicat de copropriété

Conformément au procès-verbal de la réunion en date du 21/9/2024, enregistré à la recette des finances Mégrine le 10/12/2024 sous le numéro 24708368, quittance numéro M0944203, il a été constitué le syndicat des résidents de la résidence des jasmins.

Adresse : 100 Av. de la République, Mégrine - coteaux 2033.

Membres :

Président : Moez Koubaa

Trésorier et secrétaire général : Faycal Kammoun.

2025R00126APSF1

Constitution d'une Association

Nom de l'association : Association AMICALE du personnel du groupe GAT ASSURANCES.

Objet : Amicale.

Objectifs :

- Chercher à établir des liens entre les agents et les employés du Groupe GAT ASSURANCES.

- Organiser des activités culturelles, sociales et récréatives.

Siège : N°92, 94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis Belvédère.

- Monsieur Mourad Zayani : Président.

- Monsieur Walid Lahmadi : Vice-président.

- Monsieur Hassen Mbazaia : Secrétaire Général.

- Madame Rayka Sfar : Secrétaire Générale Adjointe chargée de communication.

- Monsieur Bilel Landolsi : Trésorier.

- Monsieur Aymen El Fahem : Trésorier Adjoint.

- Madame Ines Baccar : Membre chargée des activités culturelles et récréatives.

- Monsieur Borhene Somai : Membre chargé des activités sociales.

2025400120APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Nous informons le public que le nouveau bureau syndical "Imane1 - La Soukra" a été constitué à la suite de l'assemblée générale électorale tenue le 17 novembre 2024.

Les élections ont abouti à La composition suivante du nouveau bureau syndical :

1- Président : Mohamed Fadhel BEN SEDRINE

2- Secrétaire général : Sami LIMAM

3- Trésorier : Mourad TRIGUI

Le procès-verbal de l'assemblée générale a été enregistré à la recette des finances le 27 novembre 2024 sous le numéro M105472, et inscrit sous le numéro d'enregistrement : 453-24.

Le nouveau bureau entrera en fonction à partir du 18 novembre 2024.

2025400119APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : AL BARAKA BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 88 Rue Hédi Cheker Tunis.

- Partie saisie : Nouri Ben Ahmed Soussia, demeurant au 18 Rue Dania Riadh El Andalos Ariana, CIN n°04039689.

- Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°84062 Monastir d'une superficie de 1408 m², dénommé «EL BARAKA» sis à Tboulba.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 2 220 000 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 19/02/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S00063VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'une saisie exécutoire immobilière

Créancier poursuivant : La Banque Quatar National - Tunisie en la personne de son représentant juridique sis à la rue cité des sciences ; B.P.320 - 1080 Tunis - cedex qui a désigné son lieu de correspondance le cabinet de son avocat Maître Sarbeji Salma avocat à la cour de cassation demeurant à la rue Aboulkacem Echebbi immeuble Alyssa centre bloc B 3ème étage n°306 Sfax.

Débiteur saisi : Mohamed ben Salem ben Hamouda ben Amor demeurant au 3 rue Thaher Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Sarbeji Salma avocat à la cour de cassation demeurant à rue Aboulkacem Echebbi immeuble Alyssa centre bloc B 3ème étage n°306 Sfax.

Description de l'immeuble saisi : * La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°123507 Sfax dénommé «ben amor 16» sis à l'angle entre les deux rues n°2 et 7 qui se conforme avec la parcelle n°16 du levée topographique de titre foncier n°41940 Sfax, il s'agit d'un appartement sis au premier étage exploité par un locataire au moment de l'expertise; dont la surface globale est de 72 m² partagée sur 72 parties avec les parties indivises de tout l'immeuble qui forment 418/10000 ; son entrée passe par un espace comportant des escaliers et contenant un hall qui s'ouvre sur trois chambres dont une chambre positionnée du coté nord est et qui s'ouvre sur un balcon du coté nord ; et une quatrième petite chambre qui était une cuisine et d'un petit couloir arrivant jusqu'au hall qui s'ouvre sur une salle de bain et une toilette avec un droit d'utilisation personnelle de la buanderie A* La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°123508 Sfax dénommé «ben amor 17» sis à l'angle entre les deux rues n°2 et 7 qui se conforme avec la parcelle n°17 du levée topographique de titre foncier n°41940 Sfax, il s'agit d'un appartement sis au premier étage non exploité au moment de l'expertise; dont la surface globale est de 102 m² partagé sur 102 parties avec les parties indivises de tout l'immeuble qui forment 592/10000 ; son entrée passe par un espace comportant des escaliers et contenant un couloir donnant sur un grand salon qui s'ouvre sur un balcon du coté nord ; deux chambres une du coté ouest et l'autre du coté nord qui s'ouvre sur un balcon du coté nord, un dressing, un salle de bain, une toilette et une cuisine avec un droit d'utilisation personnelle de la buanderie B.

Mise à prix : quatre vingt deux mille huit cent dinars (82.800.000d) pour l'immeuble objet du titre foncier n°123507 Sfax *cent dix sept mille trois cent dinars (117.300.000d) pour l'immeuble objet du titre foncier n°123508 Sfax.

Audience et tribunal de l'adjudication : l'adjudication aura lieu par devant la chambre de saisies immobilière du tribunal de 1ère instance de Sfax1 le 24/02/2025 à partir de 9 h.

La visite aura lieu tous les jours ouvrables de 10h à 16h.

Pour d'autres renseignements contactez le greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ainsi que le bureau de l'avocat poursuivant Maître Sarbeji Salma.

2025X00061VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Etude de Maître Amira Abdelhamid

Avocate à la cassation

De la société ELAMEN d'Avocat

Sise à la rue Tahar Sfar Centre Marhaba Bloc A 3ème étage Sfax

L'adjudication aura lieu le mercredi 19 Février 2025 (19/02/2025) à neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax 2 sise à l'Avenue Ahmed Aloulou prés de la CNSS Sfax.

Partie poursuivante :

1/ Maha Gharbi au profit de son fils mineur Mohamed Aziz Chaari, 2/ NADA Chaari 3/ HANA Chaari, non inscrite au registre de commerce, sise à la route Menzel Chaker klm 1 immeuble ONS Sfax.

Partie saisie :

Mohamed ben Youssef Chaari, sis à la Route El Ain klm 8 station Aloulou devant école primaire Station Aloulou Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Amira Abdelhamid Avocat à la cassation de la société EL AMEN d'Avocat ci-dessus domicilié.

L'immeuble soumis à l'adjudication :

Consiste à la moitié du terrain faisant "objet du titre foncier n°137061 Sfax, d'une superficie de 3667 m² sis à la route Menzel Chaker km 12 KHAZENET Sfax à gauche vers le centre ville, sa limite ouest est un mur à la propriété d'autrui.

Mise à prix :

Cinquante cinq mille et cinq dinars (55.005.000d) majoré des droits et frais divers.

Note :

1/ L'immeuble soumis à l'adjudication est visité chaque jour durant l'horaire du travail.

2/ Pour autres renseignements il convient de contacter le greffe du tribunal de première instance Sfax 2 où est déposé le cahier des charges ou l'étude de l'avocat poursuivant

3/ Tout participant à l'adjudication devra consigner le tiers de la mise à prix et ce avant le délai de l'adjudication.

4/ Le participant étranger devait en outre avoir obtenu l'autorisation du gouverneur.

2025X00064VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une folle enchère

Etude Maître Abdennadher Jalel

Rue Abou Kassem Chebbi Immeuble REX PALAS 1er Etage

N°107 Sfax

La créancière saisissante : BH BANK (ex BH) société anonyme IU 0024588W représentée par son PDG sis au 21 Av Khairidine Bacha Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Abdennadher Jalel, rue Abou Kassem Chebbi Immeuble REX PALAS 1er Etage n°107 Sfax MF 275875VAP000.

Les Débiteurs saisis : 1) Société SALMA 2 sise à la route Mahdia km 2,5 poudrière 2 Sfax représentée par son représentant légal RC : B194971999.

2) Jamel ben Ghlem Bouaziz en qualité de caution réelle et solidaire demeurant à route Menzel Chaker km 2,5 impasse Eljadida Sfax. CIN 08808138.

3) Le fol enchérisseur : Ridha Athimin demeurant à Sfax CIN 08416092.

Le bien saisi :

La totalité du titre foncier 129359 Sfax dénommé «City Centre 358» représentant un appartement de 206m² situé au 9ème étage de l'immeuble city centre avec les parties communes 206/28228 ainsi que le droit de jouissance d'un espace mitoyen et de deux parking P01 et P02 au sous sol de l'immeuble.

Le dit appartement est composé d'un hall, un salon, 3 chambres, une cuisine bien équipée, une salle de bain et un lave main.

La mise à prix : 187.000,000 dt suivant l'article 446 CPCC suite à une folle enchère de Mr Ridha Athimin.

Date et lieu de l'audience : le bien saisi sera adjugé le lundi 17/02/2025 à 9 heures devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sfax rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

Lieux et heure de la visite : Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement aux horaires de travail administratif pour de plus amples renseignement il y a lieu de contacter l'étude de l'avocat de la partie poursuivant à l'horaire administratif et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax.

2025X00068VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de liquidation

Héritage du défunt Moncef Slama

En vertu de l'ordonnance n°42460 émanant de Monsieur le Président du tribunal de première instance Tunis 2 en date du 13 décembre 2024. Il a été décidé la désignation de Mr Gasmi Lazhar en tant que liquidateur et ce en vue de liquider le patrimoine du défunt Moncef Slama (حمام الصيودة) suivant les procédures de liquidation, Mr Mathlouthi Yassine est désigné juge commissaire et chargé du contrôle de la liquidation.

Les créanciers ou autres concernés par la dite liquidation sont appelés à produire leurs créances entre les mains du liquidateur Mr Gasmi Lazhar à son cabinet sis au 05 rue Achour Borj Cedria. (Tel 98474150-26474150) et ce dans un délai d'un mois à partir de la parution de cet avis au JORT.

2025R00122VEPA2

Liquidation / Nomination d'un liquidateur

Parti "LE MOUVEMENT 17 DECEMBRE POUR LA DIGNITE ET LA LIBERTE"

Siège : 53 Bis, Avenue de France - Ben Arous

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 11/10/2024 affaire 21640, il a été décidé :

- La dissolution du Parti «Le Mouvement 17 décembre pour la Dignité et la liberté» ;

- La désignation de Mr. Abdelaziz Frikha en qualité de liquidateur et le juge Mme. Oumaima Baccar en qualité de juge commissaire;

- La fixation du siège de la liquidation au B2, avenue Habib Bourguiba - Bureau n°5 - 2080 - Ariana.

Les créanciers du parti, doivent produire leurs titres de créance entre les mains du liquidateur au siège de la liquidation sis à l'adresse sus indiquée, et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis.

2025X00066VEPA2

Avis aux créanciers

CLOTURE DE LA FAILLITE

«Entreprise Najm eddine belhadj Ahmed»

Identifiant Unique : 0919475M

Suivant jugement du tribunal de première instance de Ben Arous, du 6 janvier 2025, relatif à l'affaire 141 concernant l'entreprise de Najmeddine Belhadj Ahmed, le syndic de faillite Monsieur Mondher Hamdi déclare la clôture de la faillite pour l'insuffisance d'actif.

2025400121VEPA2

Avis aux créanciers

Mise en faillite

Café «Luxembourg CAFEE» représentant légal Ahmed CHEFAI

Sis au : 011 rue Aziza Othmana El Menzeh 7 - 2091

Identifiant Unique RNE : 1423054Y

Le tribunal de première instance d'Ariana réuni le vendredi 11 octobre 2024 pour juger en matière de règlement judiciaire dans l'affaire 328 a prononcé le jugement suivant :

- Confirmation de l'état de cessation de paiement du Café «Luxembourg CAFEE» représentant légal Ahmed CHEFAI et ce à partir du 11/8/2021 et la proclamation de sa faillite.

- La nomination de Madame «Nouha BERRABEH» en tant que juge commissaire.

- La nomination de l'expert «Mohamed BESBES» en tant que syndic de la faillite.

Les créanciers du Café «Luxembourg CAFEE» représentant légal Ahmed CHEFAI mis en faillite, sont invités à déclarer leurs créances avec justificatif dans le délai légal au syndic de la faillite sis au 23, rue 18 janvier Immeuble Amen Centre B3-1 Ariana 2080 (Tél 98.347.363)

2025400129VEPA2

Ouverture de procédures de distribution de fonds

Par ordonnance du juge chargé des requêtes de distribution des fonds et de l'ordre des créanciers au tribunal de première instance de Zaghouan en date du 6 JANVIER 2025, ont été engagées les procédures de distribution des fonds consignés par le débiteur "Sté LEPTIS FRESH CUT CONDITIONNEMENT FRUITS ET LEGUMES" sis à la zone industrielle Zaghouan CHEZ TECHNOSEDIA, d'un montant de Trente Quatre mille

deux cents cinquante dinars (34.250,000 dt) découlant du produit de la vente d'une saisie mobilière dont la propriétaire est la société susvisée.

Vu les pièces à l'appui versées au dossier notamment la quittance délivrée par la Recette Des Finances Zaghouan n°M068299 du 27-9-2019 relativement au montant de trente quatre mille deux cents cinquante dinars (34.250,000 dt) obtenues de la vente de la saisie susvisée.

Vu la pluralité de créanciers, chacun des créanciers tout ayant droit, est tenu de présenter au greffe du tribunal de première instance de Zaghouan des pièces à l'appui de sa créance en référence à l'affaire n°123 dans un délai de trente jours à compter de la date de parution au Journal Officiel, ou de les communiquer par lettre recommandée. A défaut de quoi son droit sera déchu de cette participation. Il est tenu également, ce faisant, de demander la compensation par voie d'avocat dont le cabinet sera valablement le domicile élu du créancier lequel soumettra une demande de compensation où il précisera les raisons du privilège de sa dette le cas échéant.

Le présent avis est fait en application des dispositions des articles 466, 467 et 468 du code des procédures Civile et commerciale.

2025400130VEPA2

Avis aux créanciers

Redressement judiciaire

«SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILERE RASFA SA»

Siège social : Deuxième Etage Immeuble Cercle des Bureaux Bureau B 2-17

Centre Urbain Nord 1082 El Manzah

Registre national des entreprises et identifiant unique : 0796240L

Affiliation CNSS : 00154530 - 09

Suivant jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis 1 en date du 02/01/2025 dans l'affaire 985 (redressement judiciaire), le tribunal constate là cessation de paiement de la «SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILERE RASFA SA» de ses dettes à partir du 22/6/2023 et décide la poursuite de l'activité de la société en adoptant le plan de sauvetage proposé par l'administrateur judicaire qui consiste en la vente du bien immobilier dénommé «FABIENNE», d'une superficie de 714 m², situé à la rue Ibn Rachik numéro 18, cité Al-Hadaek, Belvédère, Tunis, et de réserver le produit de la vente dudit terrain pour le remboursement des dettes de la société et désigne l'expert Jamel Eddine Ben Romdhane en qualité d'Administrateur judiciaire chargé du suivi de l'exécution du plan de sauvetage adopté et d'achever les procédures de la vente du terrain conformément aux conditions fixées dans le cahier des charges et ce dans le délai d'un mois à compter de la date de publication de ce jugement, avec l'assistance de tout expert de son choix spécialisé dans le domaine immobilier en vue de l'évaluation du terrain sus-mentionné.

L'administrateur judicaire transmet au tribunal les offres qui lui parviennent dans les délais impartis.

L'administrateur judiciaire est tenu en outre de transmettre au juge commissaire Mr Bechir El Amri un rapport périodique sur la situation de la société.

Le tribunal ordonne également l'exécution provisoire de ce jugement ainsi que l'insertion de son contenu au journal officiel de la République Tunisienne et son inscription au registre national des entreprises relatif à la société de promotion immobilière RASFA et son inscription aux titres de propriété de la société à la diligence du contrôleur d'exécution dans un délai n'excédant pas dix jours à compter de la date de publication de cette décision, ainsi que la signification du dit jugement à la commission de suivi des entreprises économiques.

2025400131VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE SMVDA «ENNOUR»

S.A au capital 960 000 DT

Siège social : GP1 Sammeche - Grombalia 8030

Matricule fiscal : 539220ZNM000

R.C : B2391996

Sur décision du conseil d'administration du 28 novembre 2024, messieurs les actionnaires de la Société de mise en valeur de développement agricole (SMVDA ENNOUR) sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le jeudi 20 février 2025 à 10 heures au siège social du groupe SFBT sis au 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 30/9/2020.

2- Approbation des conventions relevant des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

3- Affectation des résultats de l'exercice clos le 30/9/2020.

4- Quitus pour l'exercice aux administrateurs.

5- Questions diverses.

Un exemplaire des états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2020, du rapport du Conseil d'administration et du projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège du groupe SFBT sis au 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord Tunis et ce vingt et un jours avant la tenue de l'assemblée.

2025R00124SANB3

The Coffee Studios

SA au capital de 6 660 000 dinars

Siège social : Dubosville El Afrane Route de Sousse Km2, ELWARDIA 1009

Identifiant Unique : 1268111V

Messieurs les actionnaires de la société «THE COFFEE STUDIOS» sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 13 Février 2025 à 11 Heures, au siège social de la société

sis à Dubosville EL Afrane, route de Sousse km2, Tunis 1009, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023 ;

4. Approbation de conventions règlementées ;

5. Lecture et approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;

6. Affectations des résultats de l'exercice 2023 ;

7. Approbation de la modification de la règle comptable sur les amortissements des fonds de commerce réévalués;

8. Pouvoirs.

2025R00125SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

PIERALISI MAGHREB

Société anonyme

Au capital de 200 000 dinars

Siège social : 36, rue 8601 La Charguia Tunis

Identifiant unique : 1192059 S

Les actionnaires de la Société PIERALI MAGHREB, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 7 Février 2025 à 14 heures au siège de la société sis au 36, rue 8601 La Charguia Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la cooptation d'un administrateur.

- Nomination de nouveaux administrateurs et détermination de leurs pouvoirs.

- Convocation du nouveau Conseil d'Administration,

- Attribution de jetons de présence aux administrateurs pour les réunions de conseils qu'ils ont tenus lors de leurs mandats.

- Questions diverses.

2025R00127SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Et à l'assemblée générale extraordinaire

Société de Transport du Sahel

Société anonyme

Au capital de 400.000 Dinars

Siège social : Avenue Léopold Senghor- Sousse

RC : B187451996

M.F : 04698QAM000

Messieurs les actionnaires de la Société de Transport du Sahel sont convoqués pour se réunir en assemblée générale ordinaire et extraordinaire et ce le mardi 25 février 2025 à 10 heures du matin, à la salle de réunion de l'entrepôt central de la société de transport du sahel sise à Sidi Abdelhamid Sousse afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I. Assemblée Générale Ordinaire :

1. Approbation du retard de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2020.

2. Examen du rapport du conseil d'Administration concernant l'exercice 2020,

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

4. Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'année 2020.

5. Affectations du résultat pour l'exercice 2020.

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020.

7. Nomination des nouveaux gestionnaires.

8. Elections de nouveaux membres au conseil d'administration représentant les privés pour les années 2025, 2026 et 2027.

II. Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

- Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2025S00057SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

GENERALE DE SANTE DE SFAX «GSS»

S.A. Au capital de 6.558.400,000 Dinars

Siège social : Clinique Ibn Khaldoun Route Gremda km3 Sfax

Identifiant Unique : 1309545X

Mesdames et Messieurs les Actionnaires ainsi que le Commissaire aux Comptes de la Société GENERALE DE SANTE DE SFAX «GSS», sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra vendredi 21 Février 2025 à 20 h à HOTEL PALAIS ROYAL SFAX, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Augmentation du capital de la société.

2) Mise à jour de l'article 8 des statuts.

3) Questions diverses.

4) Pouvoirs pour formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

2025X00069SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

GENERALE DE SANTE DE SFAX «GSS»

S.A au capital de 6.558.400,000 Dinars

Siège social : Clinique Ibn Khaldoun Route Gremda km3 Sfax

Identifiant Unique : 1309545X

Mesdames et Messieurs les actionnaires ainsi que le commissaire aux comptes de la société GENERALE DE SANTE DE SFAX «GSS», sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra vendredi 21 février 2025 à 19h à HOTEL PALAIS ROYAL SFAX, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale,

2) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et du rapport de gestion relatifs à l'exercice 2023 et l'approbation de ce dernier,

3) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales,

4) Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023,

5) Quitus au directeur général, au président du conseil d'administration et aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023,

6) Affectation du résultat de l'exercice 2023,

7) Questions diverses,

8) Pouvoirs pour formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

2025X00070SANB3

Sociétés communautaires

Assemblée générale constitutive

Pour la société nationale locale King Sands

Le Président du Comité constitutif de la Société Nationale Locale Roi des Sables, Mohamed Ben Mouloudi Hrabi, annonce à tous les participants et souscripteurs au capital social constitutif de la société d'assister à l'assemblée générale constitutive le 17 février 2025, au siège de la délégation de Saïda, province Sidi Bouzid, à dix heures du matin.

2025X00063SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Groupement de Médecine du Travail du Gouvernorat de Bizerte

Adresse : 13 rue de la Goulette 7000 Bizerte

Identifiant fiscal : 0027753D

Les entreprises adhérentes au Groupement de Médecine du Travail du Gouvernorat de Bizerte sont priées d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 février 2025 à 9h au siège du groupement 13 rue de la Goulette Bizerte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

2- Lecture des rapports morales et financiers des exercices 2018-2019-2020

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2018-2019-2020

4- Approbation des états financiers 2018-2019-2020

5- Affectation des excédents

6- Quitus aux membres du conseil

7- Nomination du commissaire aux comptes.

2025R00128SODB3

Avis

Il est porté aux connaissances des adhérents de la SMBSA ESSAADA MF : 0022558/F que l'assemblée générale électorale est fixée pour le mardi 11/02/2025 à 9:30 du matin au complexe de la société à Teboulba rue 23 janvier 5080 suivant l'ordre du jour suivant :

- Présentation des états financiers et moraux pour les années 2020-2021 - 2021-2022 et 2022-2023.

- Présentation des rapports du commissaire aux comptes pour les années 2020-2021 2021-2022 et 2022-2023.

- Discussion.

- Approbations des rapports.

- Quitus aux administrateurs pour les exercices 2020-2021 2021- 2022 et 2022-2023.

- Mise à jour de la liste des adhérents.

- Réceptions des nouveaux adhérents.

- Renouvellements du 1/3 des membres du conseil administratif.

- Révision du statut interne de la société en ajoutant la phrase : déduction du 1 % sur les achats du lait sous titre fonds de Compensation.

Il est porté à la connaissance des adhérents aussi que tout adhérent veut se porter candidat au conseil d'administration doit envoyer sa demande par une lettre recommandée par poste à partir du 20/01/2025 (date d'ouverture de réception des demandes des candidats) jusqu'à 30/01/2025 (date de clôture de réceptions des demandes).

Il est porté aussi à la connaissance des adhérents que les rapports financiers et moraux et les rapports du commissaires aux comptes sont disponibles à l'administration à partir du 3/02/2025 et tout adhérent veut les voir et lire s'est permis pour lui.

2025S00062SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Les héritiers du défunt Mohamed Salah Ben Allala Ben Sassi, à savoir sa sœur Khadija Ben Sassi, ainsi que ses demi frères et demi sœurs paternels : Mahmoud, Radhia, Mondher, Naïma, Abdelatif, Fatma, L'Assad, Khiyar Eddine, et ses demi-frères et demi-sœurs maternels : Zahra, Zouheir, Henda, Faten, Nabila et Hichem El Werghi, informent que le titre de propriété n°40874/07, relevant du bien immobilier enregistré sous le numéro cadastral 55543, a été perdu par leur auteur, conformément à l'attestation de perte n°3232 émise par le poste de la Garde nationale de Bizerte Nord en date du 12/12/2024.

2025T00064DIVD2

Avis

Mme Alia Euche annonce avoir perdu son contrat de propriété de la moitié de la parcelle de terre de superficie 967.50 m² située à la route Sidi Marwéne Km 9 Sfax; Elle veut ainsi extraire un deuxième exemplaire de l'acte original de cette propriété, et quiconque qui a une réclamation qu'il

la présente au notaire Mr Ilyès Karray à la rue des Notaires à la médina de Sfax dans un délai de trente jours.

2025X00062DIVD2

Avis

Suite au renouvellement n°1222 déposée auprès du Tribunal Immobilier de Jendouba par Maître Sadok Lamine SEDIRI au profit de Fariha ben Ncib Wechtati aux fins de délimitation de la taxe foncière n°7219 Jendouba selon la mise en vente par la société nationale immobilière Tunisienne du Nord au droit de la Municipalité de Ghardimaou au profit de Mabrouk ben Saad ben Masaaoud Khamissi selon le contrat enregistré le 9/02/1982 pour tout le local d'habitation n°15 de type rural; situé à la Cité Ennouhoudh XI à Ghardimaou gouvernorat de Jendouba.

Toute personne titulaire d'un droit réel exerçant un contrôle sur toute personne faisant l'objet de la présente annonce doit s'y opposé auprès de la direction des droits de Gel du Tribunal immobilier de Jendouba au titre de la demande d'avenant n°1222 dans un délai de deux mois à compter de la date de l'annonce.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 18 janvier 2025.

2025400134DIVD2